



MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DÉCEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal, convoqué le mardi 11 décembre 2018 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN, Maire, le lundi 24 septembre 2018 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, salle de Flore.

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme REVEL (pouvoir M. MEKHANTAR) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - M. CONTESSE (pouvoir MME BLAYA) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

PREAMBULE

1 - Budget primitif 2019

- adopté le budget primitif de l'exercice 2019 de la Ville de Dijon, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement ;
- donné à M. le Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
- autorisé M. le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

I-ESPACE PUBLIC - VIE URBAINE - TRANQUILLITE PUBLIQUE ET ECOLOGIE URBAINE

A – URBANISME

2 - Zone d'Aménagement Concerté Ecocité Jardin des Maraîchers - Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2018 - Approbation

- approuvé le compte rendu annuel à la collectivité, au 30 juin 2018, de la Zone d'Aménagement Concertée de l'Ecoquartier Jardin des Maraîchers.

3 - Zone d'Aménagement Concerté Quai des Carrières blanches - Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2018 - Approbation

- approuvé le compte rendu annuel à la collectivité, au 30 juin 2018, de la Zone d'Aménagement Concerté quai des Carrières Blanches.

4 - Zone d'Aménagement Concerté Ecoquartier de l'Arsenal - Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2018 - Approbation

- approuvé le compte rendu annuel à la collectivité, au 30 juin 2018, de la Zone d'Aménagement Concertée Ecoquartier de l'Arsenal.

5 - Programme de rénovation urbaine de la Fontaine d'Ouche - Zone d'Aménagement Concerté de la Fontaine d'Ouche - Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2018 - Versement d'une partie de la subvention globale – Approbation

- approuvé le compte rendu annuel à la collectivité, au 30 juin 2018, de la Zone d'Aménagement Concerté de la Fontaine d'Ouche ;
- approuvé le versement, à hauteur de 1 500 000 €, d'une partie de la subvention globale (participation d'équilibre) de la Ville de Dijon avant le 31 décembre 2018, en précisant que la somme correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 204 dans le cadre de l'exercice budgétaire 2018 ;
- autorisé M. le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

6 - Territoire Grand Sud Lot 4 Amora - Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2018 – Approbation

- approuvé le compte de résultat prévisionnel du lot 4 Amora du territoire Grand Sud arrêté au 30 juin 2018.

7 - ORU des Grésilles - ZAC "Espace Champollion" - Ilot A - Résiliation anticipée de la convention publique d'aménagement

- autorisé la résiliation anticipée de la convention publique d'aménagement en date du 27 avril 2004, établie avec la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) aux droits de laquelle s'est substituée à présent la « Société Est Métropole » (SEM), concernant la réalisation d'un bâtiment commercial et ses annexes sur l'îlot A de la ZAC « Espace Champollion », cadastré section BD n°139, n°158 et n°147 ;

- approuvé le protocole de résiliation correspondant, ci-annexé, fixant les modalités juridiques et financières de la résiliation ;
- approuvé le compte de clôture arrêté au 31 décembre 2018 ci-annexé ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

B – LOGEMENT – ACTION FONCIERE

8 - Marché de l'Agro - 3 rue de Skopje - Modification de l'emprise foncière - Avenant au bail emphytéotique

- décidé la régularisation de l'assiette foncière du bail emphytéotique initial du 09 août 1963, consenti par la Ville à la SCI Stalingrad sur le tènement situé Marché de l'Agro - 3 rue de Skopje, cadastré section AK n°61, 138 et 343, d'une superficie totale de 3 016 m² après ajout d'une emprise foncière de 301 m², à titre gratuit, les autres conditions du bail demeurant inchangées ;
- dit qu'il sera procédé à cette régularisation foncière par avenant et par acte notarié ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

C – POLITIQUE DE LA VILLE

9 - Avenant n°1 aux conventions d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties – Approbation

- approuvé les avenants aux conventions d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur la propriété bâtie, joints au présent rapport ;
- autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de ces avenants.

D – ESPACE PUBLIC

10 - Travaux de piétonisation des rues des Forges, Longepierre, Jeannin et Verrerie, places Sainte Chapelle et Notre Dame - Attribution de fonds de concours - Convention à signer avec Dijon Métropole

- approuvé la participation de la Commune de Dijon pour les travaux de piétonisation des rues des Forges, Longepierre, Jeannin et Verrerie, ainsi que des places Sainte Chapelle et Notre Dame pour un montant maximum de 706 060 euros ;
- approuvé le projet de convention annexé à la délibération ;
- autorisé M. le Maire à apporter au-dit projet des modifications non substantielles ne remettant pas en cause son économie générale ;

- autorisé M. le Maire à signer la convention définitive ;
- autorisé M. le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.

II-EDUCATION, PETITE ENFANCE, SPORTS ET JEUNESSE

A - EDUCATION

11 - Caisse des écoles publiques de Dijon – Modification des statuts – Aide au financement des titres de transport et des classes découvertes et sorties à la neige des écoles publiques

- approuvé les nouveaux statuts de la Caisse des écoles publiques de Dijon annexés au rapport ;
- approuvé le transfert du financement et de la gestion de l'attribution des titres de transport et des aides aux séjours à la Ville de Dijon ;
- approuvé les modalités d'attribution des aides aux séjours.

12 - Conventions d'objectifs et de moyens conclues avec les Pupilles de l'Enseignement Public du Centre de la Bourgogne Franche Comté (PEP CBFC), la Maison des Jeunes et de la Culture – Centre Social Montchapet et le Comité d'Établissement Régional SNCF (CER SNCF) concernant l'organisation d'accueils de loisirs extrascolaires – Avenants

- approuvé les projets d'avenants à conclure entre les parties, annexés au rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leurs économies générales ;
- autorisé M. le Maire à signer les avenants aux conventions définitifs, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

B - SPORTS

13 - Associations JDA Dijon Bourgogne, Cercle Dijon Bourgogne, Dijon Bourgogne Handball, Dijon Football Côte d'Or, Stade Dijon Côte d'Or - Missions d'intérêt général - Année 2019 - Subventions de fonctionnement - conventions de financement

- décidé l'octroi de subventions de fonctionnement, au titre de l'année 2018, de 100 000 € à l'association JDA Dijon Bourgogne, de 31 000 € à l'association Cercle Dijon Bourgogne, de 58 000 € à l'association Dijon Métropole Handball, de 95 000 € à l'association Dijon Football Côte d'Or, et de 78 000 € à l'association Stade Dijon Côte d'Or, pour l'exercice des missions d'intérêt général qu'elles exercent pour le compte de la Ville ;
- approuvé les projets de conventions à conclure entre la Ville et ces associations, annexés au rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer les conventions définitives ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

14 - Dispositif d'aide au paiement de cotisations sportives - Année 2018-2019 - Attribution de subventions aux clubs

- décidé l'octroi des subventions proposées au bénéfice d'associations sportives partenaires de la mise en œuvre du dispositif d'aide au paiement de cotisations sportives, initié par la Ville ;
- donné son accord à la mise en œuvre des tranches de ressources déterminant le niveau de réduction telles que proposées dans le rapport.

15 - Divers bâtiments sportifs - Travaux de rénovation - Demandes de subventions

- approuvé les projets ci-dessus exposés ;
- arrêté le montant des opérations tel qu'indiqué dans la présente délibération ;
- validé les plans de financement présentés ;
- décidé de solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de chacune des opérations ci-dessus exposées, au taux maximum, notamment auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, du Conseil Départemental de la Côte d'Or et, en outre, pour les travaux envisagés à la piscine des Grésilles auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté en sa qualité d'autorité de gestion du PO FEDER-FSE 2014-2020, au titre de l'Axe 5 « pour un développement urbain durable » Objectif Spécifique 5.1 « Réduire la consommation énergétique des bâtiments » et dans le cadre de ses fonds spéciaux (programme Effilogis) ;
- dit que le financement des opérations sera assuré sur les crédits prévus aux budgets 2019 et suivant ;
- accepté que la Ville s'engage à poursuivre l'entretien de ces équipements sportifs et à maintenir leur usage à la pratique sportive pendant 10 ans ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour la bonne application de ces décisions.

III-CULTURE, ANIMATION ET ATTRACTIVITE

A - CULTURE

16 - Régie personnalisée de La Vapeur - Fonctionnement 2019 - Subvention de la Ville

- décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 700 000 € à la régie personnalisée de La Vapeur au titre de l'année 2019 ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

17 - La Minoterie - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Dijon et la Compagnie l'Artifice pour la direction de la scène conventionnée Art, enfance, jeunesse - Avenant n° 4

- approuvé le projet d'avenant n° 4 à la convention passée entre les parties, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

- autorisé M. le Maire à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

18 - Régie personnalisée de l'Opéra de Dijon - Convention pour la gestion de la régie de l'Opéra de Dijon conclue entre la Ville et l'Opéra de Dijon – Avenant n°3 - Fonctionnement 2019 - Subvention de la Ville

- approuvé le projet d'avenant n°3 à la convention de gestion et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- décidé, en application de l'article L.2224-2-1 du code général des collectivités territoriales, d'attribuer une subvention de fonctionnement pour 2019 de 6 670 000 € à la régie personnalisée de l'Opéra de Dijon ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019 ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

19 - « Dijon vu par... » - Édition 2019 - Choix de l'artiste

- décidé la participation de Monsieur Pierrick FINELLE à l'édition 2019 de l'exposition « Dijon vu par... » ;
- autorisé M. le Maire à signer le contrat d'aide à la création, ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- décidé l'accès gratuit du public à l'exposition ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

B - ATTRACTIVITE

20 - Contrat de délégation de service public relative à l'exploitation du parc des expositions et des congrès de la Ville de Dijon - prolongation d'un mois pour continuité du service public

- autorisé M. le Maire à prolonger par avenant et pour un (1) mois le contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du Parc des expositions et des congrès de la Ville de Dijon conclu le 29 décembre 2010 avec l'association CONGREXPO ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

21 - Ouvertures dominicales 2019

- donné un avis favorable de dérogation au repos dominical pour les dimanches de détail des 13 janvier, 30 juin, 15 décembre, 22 décembre, 29 décembre 2019 de détail hors branche automobile ;
- donné un avis favorable de dérogation au repos dominical pour les dimanches des 20 janvier, 17 mars, 16 juin, 15 septembre, 13 octobre 2019 pour la branche automobile ;

- transmis cet avis conforme à l'ensemble des Maires des communes de Dijon Métropole.

C – RELATIONS INTERNATIONALES

22 - Fondation Nationale des Sciences Politiques - Attribution des subventions 2018 et 2019 - Avenant n°1 bis et avenant n°2 à la convention de partenariat d'objectifs et de moyens 2015-2017

- décidé l'attribution d'une subvention, à la Fondation Nationale des Sciences Politiques, de 32 360 € au titre de l'année 2018 ;
- décidé l'attribution d'une subvention, à la Fondation Nationale des Sciences Politiques, de 32 360 € au titre de l'année 2019 ;
- approuvé les projets d'avenant n°1 bis et avenant n°2 à la convention de partenariat d'objectifs et de moyens conclue avec la Fondation Nationale des Sciences Politiques ;
- autorisé M. le Maire à signer lesdits avenants annexés au présent rapport.

IV-SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE LOCALE

A - SOLIDARITÉ

23 - Convention d'occupation du domaine public au profit de l'association VYV les solidarités

- autorisé M. le Maire à signer la convention de mise à disposition du site de la Combe à la Serpent conclue entre la ville de Dijon et l'association VYV les solidarités, afin de lui permettre d'organiser cet événement ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

24 - Groupement d'Intérêt Public CREATIV', le cluster emploi-compétences du bassin dijonnais - Convention à conclure, pour l'année 2019, entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public

- décidé l'affectation de deux agents municipaux dans les points relais Grésilles et Fontaine d'Ouche, l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 70 000 € et d'une subvention de 35 000 € au titre de l'animation du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi, ainsi que la mise à disposition de locaux au 17 boulevard Champollion, au 24 avenue du Lac et au 6 rue Henri Chrétien, au bénéfice du GIP CREATIV', pour l'année 2019, dans les conditions proposées ;
- approuvé les deux projets de conventions à conclure entre la Ville et le GIP CREATIV', annexés au présent rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer les conventions définitives ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

B - CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE

25 - Commissions de quartier – Règlement intérieur – Modification

- adopté le règlement intérieur annexé au rapport ;
- autorisé M. le Maire à signer le règlement intérieur et tout document à intervenir pour son application.

26 - mise en œuvre du schéma de développement des structures de quartier sur le centre-ville - Projet de préfiguration de la mise en œuvre d'une structure de quartier centre-ville par le Cercle Laique Dijonnais

- décidé d'approuver le projet de préfiguration de mise en place d'une structure de quartier centre-ville proposé par le Cercle Laique Dijonnais, dans les conditions proposées ;
- approuvé le projet de préfiguration de mise en place d'une structure de quartier centre-ville présenté, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- approuvé l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et le Cercle Laique Dijonnais ;
- autorisé M. le Maire à signer l'avenant à la convention susnommée, annexé au présent rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire ou, par délégation, les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

27 - Conventions d'objectifs et de moyens et avenants à conclure entre la Ville et divers organismes

- approuvé les projets de conventions d'objectifs et de moyens et avenants à conventions à conclure entre la Ville et les organismes ci-dessus ;
- autorisé M. le Maire à signer les conventions et avenants à conventions, annexés au présent rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

V- FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE ET PERSONNEL

A – FINANCES

28 - Actualisation des autorisations de programme et d'engagement – Gestion connectée de l'espace public – Musée des Beaux-Arts – Actualisation de l'autorisation de programme au titre des travaux de rénovation de la Tranche 2

- approuvé l'actualisation de l'autorisation de programme relative à la seconde tranche de la rénovation du Musée des Beaux-Arts, ainsi que l'affectation des crédits de paiement correspondants ;
- approuvé l'actualisation de l'autorisation de programme et de l'autorisation d'engagement relatives à la gestion connectée de l'espace public « On Dijon », ainsi que l'affectation des crédits de paiement correspondants ;
- autorisé M. le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

29 - Décision Modificative n°3

- décidé les ouvertures et ajustements de crédits proposés par la décision modificative n°3 ;
- autorisé M. le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

30 - Fixation de divers tarifs – Année 2019

- décidé les tarifs et droits de place applicables à compter du 01 Janvier 2019 pour la fête foraine de la foire gastronomique, les halles et marchés ainsi que les tarifs des photocopies couleurs aux archives municipales, dans les conditions proposées ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

31 - Caisse de Crédit Municipal de Dijon - Rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de l'établissement - Compte financier 2017 et budget 2018 - Information du conseil municipal

- donne acte de la communication relative au compte financier 2017 et au budget 2018 ainsi qu'au rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon.

32 - Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2019

- décidé d'accorder les subventions et leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;
- autorisé M. le Maire à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- autorisé M. le Maire, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;

- autorisé M. le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

B – PERSONNEL

33 - Schéma de mutualisation de Dijon métropole - Adhésion aux services communs proposés – Signature d'une convention entre la Métropole, la Ville et le CCAS - Ajustement du tableau des emplois - Approbation

- approuvé le schéma de mutualisation de Dijon métropole, tel que porté en annexe ;
- décidé l'adhésion de la Ville aux services communs créés précités à compter du 1er janvier 2019 ;
- approuvé la dénonciation des anciens dispositifs conventionnels pré-cités signés avec la métropole à compter du 31 décembre 2018 ;
- approuvé la convention relative à la mise en œuvre des services communs à signer avec la métropole et le CCAS de Dijon, telle que portée en annexe, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, les modifications de détails ne remettant pas en cause son économie générale ;
- approuvé les suppressions de postes telles qu'énoncées et qui prendront effet le 1er janvier 2019 ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte et document à intervenir pour l'application de ces décisions.

VI-DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

34 - Rapport des délégations du Maire

- donné acte de la présente communication.

VOEUX ET QUESTIONS ORALES

35 - Vœu pour le soutien au commerce du centre-ville impacté par une baisse de fréquentation et de chiffre d'affaire suite en conséquence des violences, dégradations ou le climat de violence en marge des manifestations des gilets jaunes

- émis le vœu que soient adoptées les mesures suivantes :
 1. Le gel en 2019 des tarifs de toutes les redevances d'occupation du domaine public ;
 2. La suppression de la part de redevance aux exposants de Noël soit de 600 à 1000 euros par chalet, ce qui représente finalement une baisse de 20 % des tarifs TTC ;
 3. La prolongation, pour les commerçants qui le souhaiteront, des marchés de Noël République, Darcy et Liberté jusqu'au 6 janvier 2019, ce qui coïncide avec la fin des congés scolaires de fin d'année au lieu du 30 décembre 2018 prévu jusqu'alors ;

4. La gratuité du stationnement en surface et en ouvrage les 22 et 23, ainsi que les 29 et 30 décembre 2018 ;
5. L'exonération d'un mois de droits d'occupation du domaine public pour les terrasses
6. La saisine du Préfet et de la Chambre consulaire pour mettre en place un fonds d'indemnisation aux artisans et commerçants.